



**Saint-Symphorien-  
d'Ozon**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint Symphorien d'Ozon,  
Le 14 janvier 2019

## **NOTE DE PRESENTATION**

**Objet :** **Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2019**  
***(Séance du Conseil municipal du mardi 22 janvier 2019)***

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du code générale des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est imposé qu'un débat ait lieu au conseil municipal sur « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés », dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

La tenue de ce débat a vocation à éclairer le vote des élus mais n'a pas en lui-même de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre une présentation des grandes orientations pluriannuelles et être alimenté par une analyse rétrospective et prospective de la situation de la Commune dans un contexte budgétaire tant national que local.



<b>1. Le contexte international et national</b>	
1.1.....	Le contexte international et européen 3
1.2.....	Le contexte national 3
1.3.....	Le contexte local 3
1.4.....	La loi de finance pour 2019 3 à 4
<b>2. Analyse rétrospective et prospective des finances de la ville de Saint-Symphorien-d'Ozon</b>	<b>4 à 10</b>
<b>3. Les grandes orientations pluriannuelles retenues.....</b>	<b>10</b>
<b>4. Projet de budget principal de la Commune : les perspectives d'orientations pour 2019 .....</b>	
4.1.Les recettes de fonctionnement .....	12
4.1.1. Fiscalité.....	12
4.1.2. Concours de l'Etat.....	12
4.1.3. Autres recettes .....	12
4.2.Les dépenses de fonctionnement .....	13 à 15
4.2.1. Zoom sur les dépenses de personnel.....	13
4.2.2. Subventions.....	13
4.2.3. Autres dépenses de fonctionnement.....	13
4.3.La section d'investissement .....	14 à 15
4.3.1. Dette.....	14
4.3.2. Recettes d'investissement .....	15
4.3.3. Dépenses d'investissement .....	15
<b>5. Projet de budget annexe de la Commune - Assainissement collectif : les perspectives d'orientations pour 2019 .....</b>	
5.1.La section de fonctionnement.....	17
5.1.1. Les recettes .....	17
5.1.2. Les dépenses .....	17
5.2.La section d'investissement .....	18
5.2.1. Les recettes .....	18
5.2.2. Les dépenses .....	18



## **1. Le contexte international,national et local**

### **1.1. Le contexte international et européen**

D'après les dernières estimations de l'OCDE, la croissance du PIB (produit intérieur brut) mondial est élevée, mais a probablement atteint son pic. La croissance du PIB mondial devrait passer de 3,7 % en 2018 à 3,5 % en 2019.

La croissance économique mondiale devrait se ralentir en 2019 et 2020.

L'expansion s'est poursuivie en Europe au premier semestre 2018, quoique plus lentement que prévu, surtout dans les pays avancés. La croissance en Europe va diminuer légèrement en 2019 et 2020.

### **1.2. Le contexte national et régional**

Le fonds monétaire international (FMI) a revu à la baisse , à 1,6 %, sa prévision de croissance pour la France en 2018 et 2019, dans ses dernières perspectives économiques mondiales.

En novembre 2018, les prix à la consommation en France diminuent de 0,2 % sur un mois et augmentent de 1,9 % sur un an.

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région française et la cinquième région de l'union européenne en termes de PIB. Elle dispose à la fois d'un socle industriel solide et d'un secteur tertiaire étoffé, avec de puissantes activités touristiques.

Le gouvernement relance au 1 janvier 2019, la réforme des parcours professionnels, carrières et rémunérations suspendue en 2018.

### **1.3. Le contexte local**

L'année 2018 a été marquée par le transfert de certains services du CCAS à la ville.

Le CCAS gère la compétence petite enfance et jeunesse.

Le secteur petite enfance comprend : - un établissement d'accueil du jeune enfant « la coccinelle »  
- un relais d'assistantes maternelles.

Le CCAS gère en outre un accueil de loisirs sans hébergement.

Concernant l'organisation administrative desdits services, l'autonomie de gestion du CCAS était relative puisque de nombreux services de la ville étaient d'ores et déjà mutualisés. Le rattachement de la politique petite enfance et jeunesse au sein d'une même collectivité permet de poursuivre les objectifs de la ville en matière de continuité du parcours éducatif, de cohérence de l'organisation et d'accroître la lisibilité auprès des partenaires (CCAS, Trésor Public, ...).

Pour l'ensemble de ces raisons, le secteur petite enfance et jeunesse a été transféré du CCAS à la commune à compter du 01 janvier 2018.

Ces services sont désormais intégrés dans les budgets de la ville.

### **1.4. La loi de finance pour 2019**

Le projet de loi de finances pour 2019 a été adopté définitivement.

Le budget 2019 s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le gouvernement.

Les principales mesures envisagées par le gouvernement :

- La croissance de l'économie française atteindra 1,7 % en 2018 et en 2019.
- Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le déficit public de la France sera inférieur à 3 % du PIB.



- La poursuite du ralentissement de la croissance de la dépense publique engagée en 2017 par le gouvernement. Ainsi, après une progression nulle en 2018 (0 %), la croissance en volume de la dépense publique resterait très modérée en 2019 à 0,6 %, soit un niveau nettement inférieur à la croissance du PIB,
- l'endettement public sera d'abord stabilisé en 2018 (à 98,7 % du PIB) et en 2019 (à 98,6 % du PIB). A l'horizon 2022, l'endettement public serait ramené à 92,7 % du PIB,
- la masse salariale de l'Etat augmente de 1,6 % par rapport à la loi de finance initiale pour 2018,
- la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation, une deuxième tranche sera supprimée en 2019,
- les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont stables,
- La dotation globale de fonctionnement des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 milliards d'euros,
- Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont maintenues à un niveau élevé.

## **2. Analyse rétrospective et prospective des finances de la Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon**

### **2.1. Ratios de fonctionnement**

Epargne de gestion = recettes réelles de fonctionnement-dépenses réelles de fonctionnement de gestion courante.

Epargne brute = épargne de gestion- remboursement des intérêts de la dette.

Epargne nette = épargne brute-remboursement en capital de la dette.

	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019
L'épargne de gestion s'élève à	992 082,66 €	979 845,00 €	1 048 398,81 €	1 080 472,00 €
L'épargne brute se chiffre à	989 451,54 €	979 399,17 €	1 047 952,98 €	1 070 272,00 €
L'épargne nette à	937 459,03 €	952 418,30 €	1 020 972,11 €	1 000 272,00 €

Les ratios montrent que la capacité d'épargne nette de la ville est à un niveau important et que l'évolution de 2017 à 2019 est favorable.

## 2.2. Besoin de financement

Besoin de financement annuel = dépenses d'investissement à financer - recettes d'investissement hors emprunt

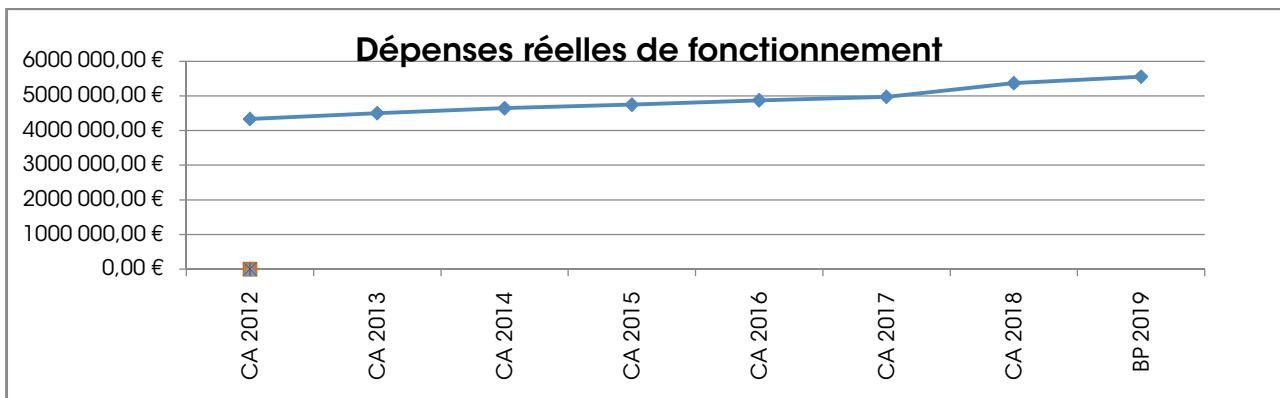
<b>BP 2017</b> : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	5 719 868 €	-	<b>BP 2017</b> : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	4 763 181 €	=	Besoin de financement en emprunt	956 687 €
Dépenses d'équipement	5 586 875 €		Recettes d'équipement	217 601 €		emprunt pris	0 €
Dépenses financières d'inv	105 000 €		Recettes financières	1 495 423 €			
Autres dépenses d'ordre	27 993 €		Autres recettes d'ordre	918 622 €			
			excédent d'inv reporté	2 131 535 €			

<b>BP 2018</b> : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	6 252 909 €	-	<b>BP 2018</b> : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	3 033 699 €	=	Besoin de financement en emprunt	3 219 210 €
Dépenses d'équipement	6 145 639 €		Recettes d'équipement	468 727 €		emprunt pris	1 100 000 €
Dépenses financières d'inv	39 000 €		Recettes financières	637 394 €			
Autres dépenses d'ordre	68 270 €		Autres recettes d'ordre	1 023 234 €			
			excédent d'inv reporté	904 344 €			

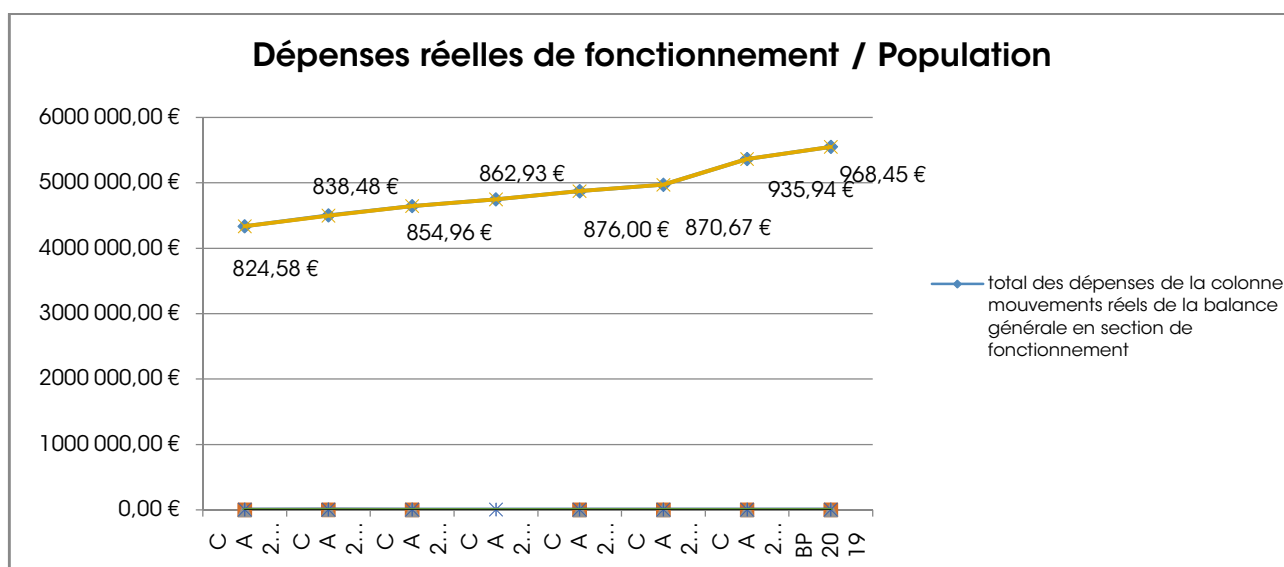
<b>BP 2019</b> : Dépenses d'investissement à financer y compris les restes à réaliser N-1	6 792 406 €	-	<b>BP 2019</b> : Recettes d'investissement hors emprunts y compris les restes à réaliser N-1	4 673 196 €	=	Besoin de financement en emprunt	2 119 210 €
Dépenses d'équipement	6 630 037 €		Recettes d'équipement	93 658 €		emprunt pris	montant à définir
Dépenses financières d'inv	80 369 €		Recettes financières	1 587 585 €			
Autres dépenses d'ordre	82 000 €		Autres recettes d'ordre	1 137 954 €			
			excédent d'inv reporté	1 853 999 €			

Le budget d'assainissement n'a pas d'emprunt prévu pour 2019.

L'analyse rétrospective et prospective exposée ci-après repose sur les ratios de niveau obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants et un ratio de structure qu'est « Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement », les ratios de structure n'étant pas obligatoires pour les Communes inférieures à 10 000habitants.



Années	Dépenses réelles de fonctionnement	Différence année N - année N-1
CA 2012	4 334 837,34 €	
CA 2013	4 502 949,39 €	168 112,05 €
CA 2014	4 644 129,23 €	141 179,84 €
CA 2015	4 747 822,36 €	103 693,13 €
CA 2016	4 873 199,46 €	125 377,10 €
CA 2017	4 971 501,30 €	98 301,84 €
CA 2018	5 366 670,88 €	395 169,58 €
BP 2019	5 554 421,38 €	187 750,50 €

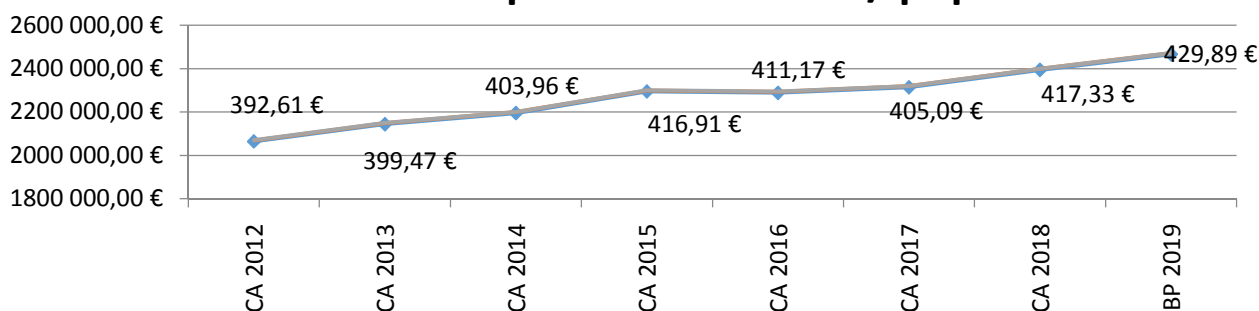


La tendance sur 2011-2019 du ratio « Dépenses réelles de fonctionnement / Population » et dépenses réelles de fonctionnement est à la hausse.

Les dépenses de fonctionnement relèvent principalement des dépenses de personnel et des dépenses d'entretien du patrimoine communal qui bénéficie aux administrés et aux associations. Enfin, au regard de l'inflation des normes, de nouvelles charges s'imposent aux collectivités territoriales.



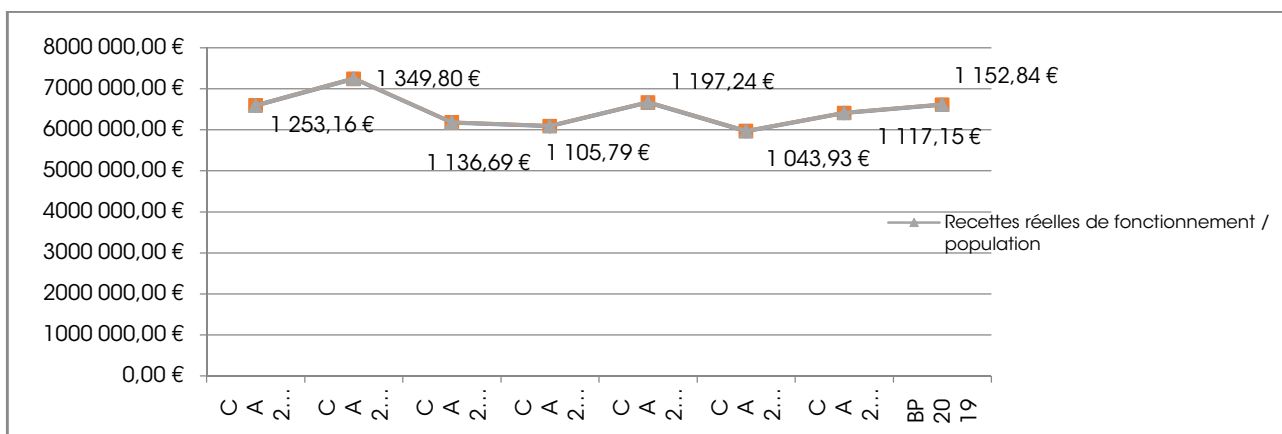
## Produit des impositions directes / population



La tendance sur 2011-2019 du ratio « Produit des impositions directes / population » est à la hausse.

Cette hausse s'explique par l'augmentation du produit des impositions directes des taxes « ménages » (taxe d'habitation, taxes foncières).

Les taux n'ayant pas été modifiés depuis 2010, cette augmentation est principalement le fruit de la revalorisation forfaitaire des bases et de leur augmentation (ex : construction de logements supplémentaires augmentant l'assiette d'imposition).



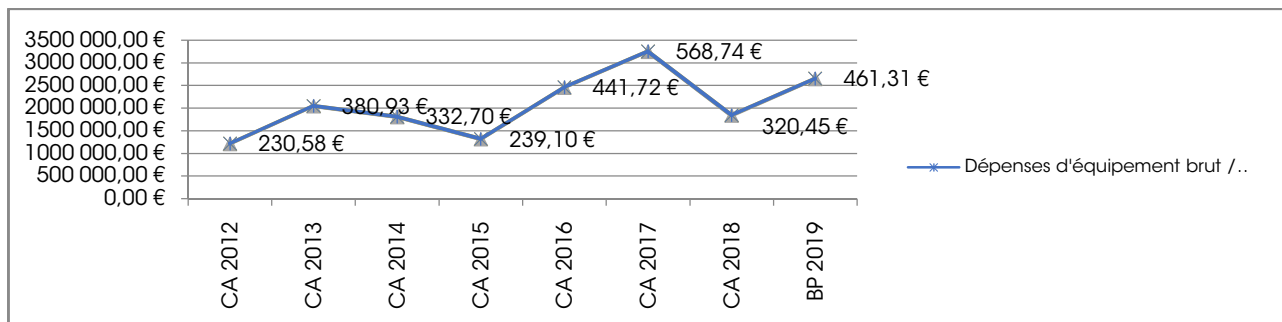
Le ratio « Recettes réelles de fonctionnement / Population » reste relativement stable sur la période 2011-2013. 2013 a été marqué par un pic de recettes exceptionnelles lié à la vente de biens communaux (terrains [parcelle AV24 à la SEMCODA pour 226 000 € en 2012, parcelle AN31 à M. Merlin pour 76 200 € en 2013], appartements et parking [2 appartements et parkings Résidence Bois d'Ozon pour 373 000 € en 2013], la partie bâtie du domaine Dupoizat pour 800 000 € en 2013).

Cependant une baisse est à souligner à compter de 2013 suite au gel des dotations de l'Etat puis des baisses annoncées des concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales en 2014, 2015, 2016 et 2017.

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent légèrement à partir de 2018.

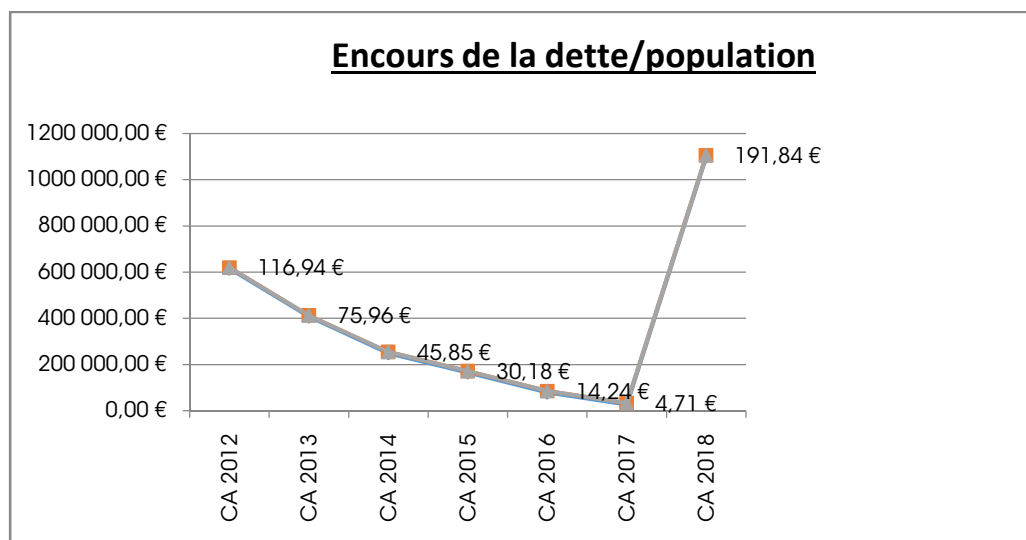
Pour 2019, le budget prévoit une stagnation des dotations de l'Etat.

La tendance sur 2011-2019 du ratio « Dépenses d'équipement brut / Population » est en augmentation.



Ceci s'explique par la durée du cycle électoral communal, dont les investissements connaissent traditionnellement un fort ralentissement les deux premières années (temps de prise de possession des dossiers et lancement des études nécessaires à la réalisation des travaux) et un pic à compter de la troisième année lié à la mobilisation des crédits suite au démarrage des travaux.

La volonté politique de l'équipe municipale est de favoriser le maintien d'un haut niveau d'investissement.



La tendance 2011-2018 du ratio « Encours de la dette / population » est à la hausse. En effet, la Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon a souscrit un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes pour une durée de 15 ans au taux de 1,09% d'un montant de 1 100 000 € en 2018. C'est le seul emprunt figurant dans l'état de la dette de la commune au 31 décembre 2018.

Ainsi, l'encours de la dette de la commune s'élève à 1 100 000 €.

En 2019, l'annuité de la dette se chiffre à 79 866,59 € soit 69 691,59 € en capital et 10 175 € en intérêts.





**Tableau d'amortissement de cet emprunt :**

numéro Echéance	Date Echéance	Capital Restant Du Avant Echéance	Montant Capital	Taux Intérêts	Montant Intérêts	Annuité
1	25/02/2019	1 100 000,00 €	69 691,59 €	1,09	10 175,00 €	79 866,59 €
2	25/02/2020	1 030 308,41 €	68 430,17 €	1,09	11 436,42 €	79 866,59 €
3	25/02/2021	961 878,24 €	69 189,74 €	1,09	10 676,85 €	79 866,59 €
4	25/02/2022	892 688,50 €	69 957,75 €	1,09	9 908,84 €	79 866,59 €
5	25/02/2023	822 730,75 €	70 734,28 €	1,09	9 132,31 €	79 866,59 €
6	25/02/2024	751 996,47 €	71 519,43 €	1,09	8 347,16 €	79 866,59 €
7	25/02/2025	680 477,04 €	72 313,29 €	1,09	7 553,30 €	79 866,59 €
8	25/02/2026	608 163,75 €	73 115,97 €	1,09	6 750,62 €	79 866,59 €
9	25/02/2027	535 047,78 €	73 927,56 €	1,09	5 939,03 €	79 866,59 €
10	25/02/2028	461 120,22 €	74 748,16 €	1,09	5 118,43 €	79 866,59 €
11	25/02/2029	386 372,06 €	75 577,86 €	1,09	4 288,73 €	79 866,59 €
12	25/02/2030	310 794,20 €	76 416,77 €	1,09	3 449,82 €	79 866,59 €
13	25/02/2031	234 377,43 €	77 265,00 €	1,09	2 601,59 €	79 866,59 €
14	25/02/2032	157 112,43 €	78 122,64 €	1,09	1 743,95 €	79 866,59 €
15	25/02/2033	78 989,79 €	78 989,79 €	1,09	876,80 €	79 866,59 €
			1 100 000,00 €		97 998,85 €	1 197 998,85 €

Il est prévu à ce jour dans l'hypothèse retenue pour le BP 2019 la souscription d'un nouvel emprunt d'un montant d'environ 2 119 000 €.

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

**BP 2018 :**

emprunt contracté 1 100 000 € - remb des annuités de la dette (capital + intérêts) 27 427€ = 1 072 573 €

**BP 2019 :**

emprunt contracté 2 119 000 € - remb des annuités de la dette (capital + intérêts) 79 866.59 € = 2 039 133 €

L'encours de la dette sera porté à environ 3 150 000 € au 1er janvier 2020 dans l'hypothèse ou l'emprunt sera contracté dans sa totalité en 2019.

L'offre de la Caisse d'Epargne, pour un prêt à taux fixe d'un montant de 2 120 000 €, propose 2 financements possibles :

- un taux d'intérêt à 1,42% pour une échéance constante annuelle de 157 916,63 € sur une durée de 15 ans
- un taux d'intérêt à 1,66% pour une échéance constante annuelle de 125 437,30 € sur une durée de 20 ans

ainsi pour le BP 2020, les annuités de la dette s'élèveraient à 205 000 € par an. Le virement de la section de fonctionnement permet de financer, sans difficulté, ce montant.



Aucun emprunt n'est prévu, à ce jour, pour le BP 2020.

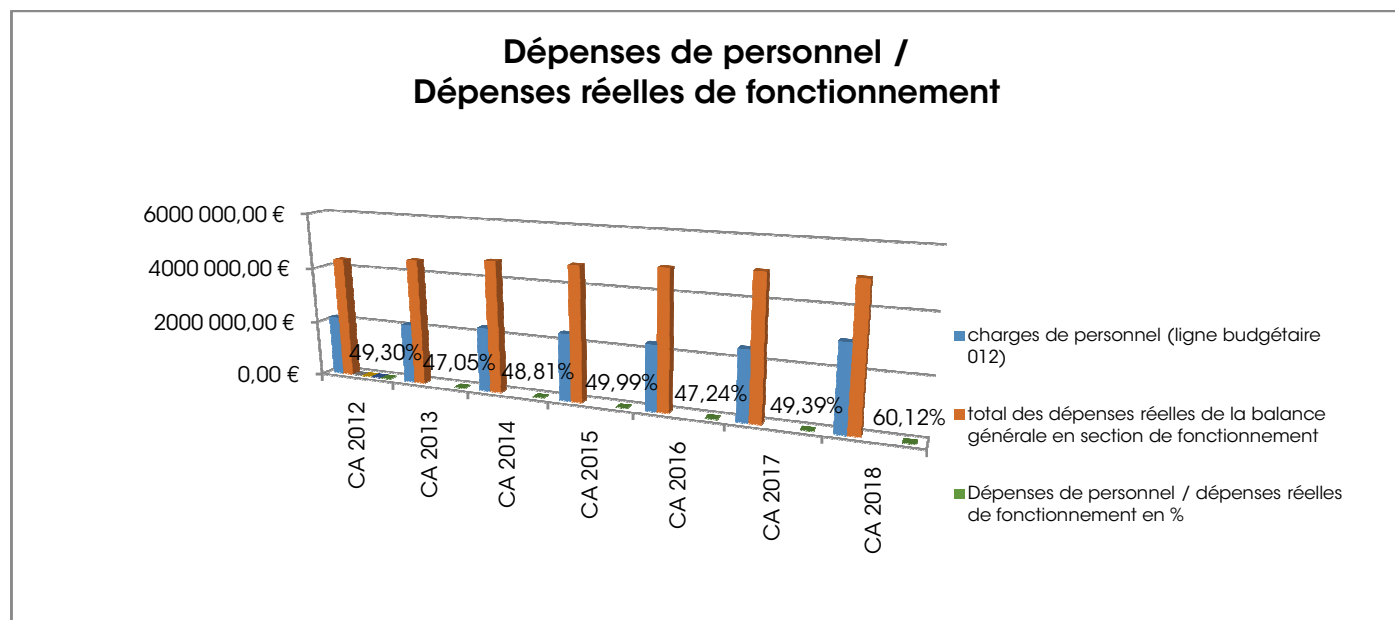
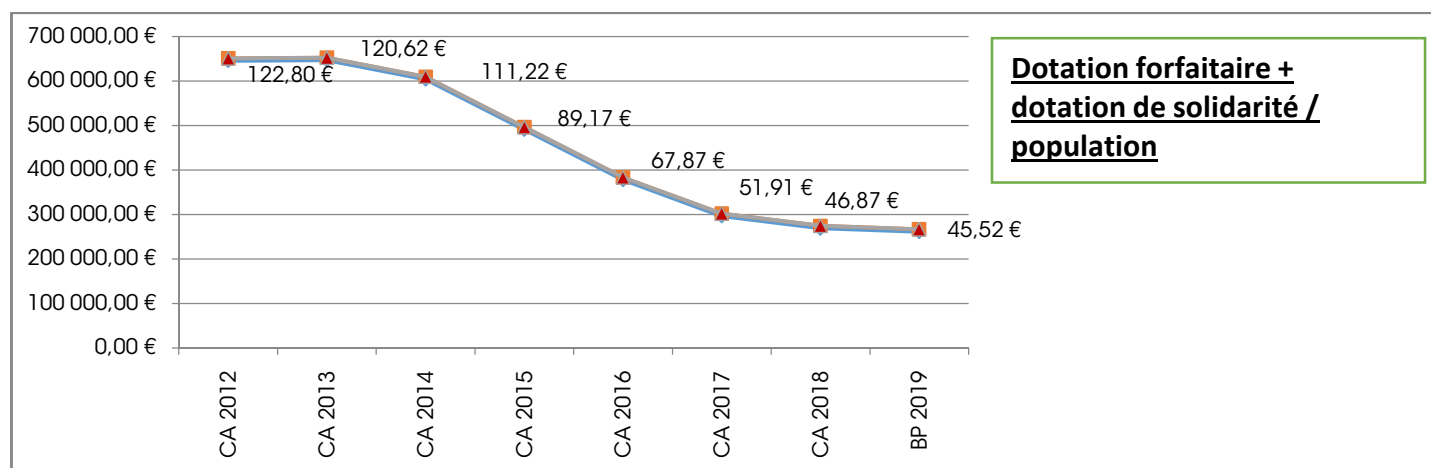
Il est à préciser que les budgets d'assainissement 2018 et 2019 ne contiennent pas d'emprunt.

La tendance sur 2011-2018 du ratio « Dotation forfaitaire + dotation de solidarité / Population » est à la baisse.

Cette baisse s'explique en raison de la diminution du montant de la dotation forfaitaire depuis 2011.

Le gel des concours financiers de l'Etat de 2013 et la première vague de baisse de 2014 liée à la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques ont amorcé ce déclin, confirmé en 2015, 2016 2017 et 2018.

Pour 2019, la loi de finances prévoit une stagnation des dotations de l'Etat.



La tendance sur 2011-2017 du ratio « Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement » est stabilisée. Pour 2018, l'augmentation des dépenses de personnel est due au transfert du personnel CCAS à la Commune.

Pour 2019, les dépenses de personnel sont en très légère augmentation.

En effet, les dépenses de personnel sont notamment contraintes par des mesures législatives et réglementaires (augmentation annuelle du SMIC, hausse des contributions employeurs à la CNRACL sur plusieurs années, ...) et aux avancements de carrière des agents.

### **3. Les grandes orientations pluriannuelles retenues**

Les grandes orientations pluriannuelles du mandat sont :

- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon poursuit le programme de la requalification de son centre bourg. Il permet :
  - de définir une nouvelle trame urbaine plus lisible en prenant en compte les aspects historique, culturel et naturel (dont l'Ozon). Une voirie de desserte entre la Place Flacher et la Rue Thomas Blanchet, répondant aux besoins en stationnements (résidentiel, pour les commerces et l'activité tertiaire) a été créée.
  - de répondre aux besoins en logements (30 % minimum de la surface de plancher en locatif social), en locaux commerciaux et de services,
  - de donner une image dynamique du centre-bourg,
  - de rendre accessible l'espace public.
  
- ☑ d'améliorer le cadre de vie (installation en 2018 de 2 nouvelles toilettes publiques auto-nettoyantes place du Marché et Jardins du Louvre).
  
- ☑ Les travaux de la rue Centrale et de la rue Saint Georges, ont débuté en janvier 2018 et permettent le renforcement des réseaux. Ils finiront en mars 2019.
  
- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, rend accessible ses bâtiments publics dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. Elle a voté son Agenda d'Accessibilité Programmé conformément aux dispositions législatives et réglementaires. En effet, l'accessibilité est l'affaire de tous car elle concerne les personnes handicapées, mais également les personnes âgées, malades ou accidentées, les femmes en fin de grossesse et même les familles avec des poussettes, les voyageurs encombrés de bagages, etc. Ainsi, dans un objectif de concertation, une commission communale pour l'accessibilité (CCA) a été mise en place en 2015. Les études sont finies et les travaux de 2018 (bâtiments de la poste, la bibliothèque, l'école maternelle du Parc, le groupe scolaire des Marais, le gymnase municipal, l'Espace Louise Labé, l'église et la Mairie) sont terminés.
  
- ☑ La construction du restaurant scolaire est achevée.
  
- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon poursuit la protection de son patrimoine environnemental à travers la réalisation d'un plan de gestion de la zone humide, les compétences sont transférées à la CCPO dans le cadre de la loi Gémapi.

- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, soucieuse de la qualité de service garantissant la protection de sa population, apportera son soutien à la création d'un nouveau centre de secours par le SDMIS du Rhône permettant de couvrir les territoires de Saint-Symphorien-d'Ozon et de Sérézin-du-Rhône. Il sera situé entre Saint-Symphorien d'Ozon et Sérézin-du-Rhône. Les travaux viennent de commencer.
- ☑ La ville a acheté en 2016 à la CCPO le Domaine Dupoizat. Des études ont été réalisées en 2017, l'architecte a été choisi et les travaux vont débiter à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019.
- ☑ Projet d'un futur multi accueil. Le terrain a été acheté par la commune. Les études sont en cours et se poursuivent en 2019, les travaux débiteront début 2020.

#### **4. Projet de budget principal de la Commune : les perspectives d'orientations pour 2019**

##### **4.1. Les recettes de fonctionnement**

**Total : 6 622 000 €**

##### **4.1.1. Fiscalité**

Fidèles à notre engagement de campagne et conscients du contexte de forte pression fiscale, les taux communaux resteront inchangés en 2019, soit :

- ☞ taxe d'habitation : 11,95 %
- ☞ taxe sur le foncier bâti : 15,76 %
- ☞ taxe sur le foncier non bâti : 47,11 %

Les perspectives de recettes s'élèvent à 2,46 millions d'€.

##### **4.1.2. Concours de l'Etat**

Les concours de l'Etat, comme il a été exposé précédemment, ont vocation à stagner en 2019.

Les dotations devraient s'élever aux montants suivants :

- ☞ Dotation forfaitaire : 200000 €
- ☞ Dotation de Solidarité Rurale [DSR] : 61 000 €  
*[47 343 € perçus en 2014, 50 673 € en 2015, 53 901 € en 2016, 57 816 € en 2017 et 60 918 € en 2018]*
- ☞ Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources [FNGIR] : 8 370 €  
*[9 068 € perçus en 2014, 8 370 € en 2015, 2016, 2017 et 2018]*

##### **4.1.3. Autres recettes**

Les autres recettes de fonctionnement proviennent pour l'essentiel :

- de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (1,97 millions d'€),
- produits des services du domaine et ventes diverses (745 000 €),
- autres produits de gestion courante : revenus des immeubles et produits divers de gestion courante (266 000. €),



- des droits de mutation (280 000 €),
- de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité (150 000 €),
- de la taxe sur les pylônes électriques (35 000 €),
- des remboursements des indemnités journalières de la CPAM ou de l'assureur (25 000 €),
- des compensations de l'Etat sur les taxes : 90 000 €.

## **4.2 Les dépenses de fonctionnement**

**Total : 6 622 000 €**

Dans ce contexte macroéconomique contraint, les collectivités territoriales doivent accroître leur effort en matière de dépenses de fonctionnement. Conscients de ces enjeux, nous avons entrepris un travail de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement en collaboration avec les services municipaux.

### **4.2.1. Zoom sur les dépenses de personnel**

L'année 2018 a été marquée par le transfert de certains services du CCAS (le Centre de loisirs, le Multi accueil et le Relais d'assistance maternelle) à la ville. Le budget 2019 tient compte de ces éléments et s'élève ainsi à 3, 1 millions d' €.

### **4.2.2. Subventions**

La Commune pérennisera en 2019 son soutien aux associations locales dans le cadre d'un partenariat. L'enveloppe consacrée aux subventions sera de 36 000 €.

### **4.2.3. Autres dépenses de fonctionnement**

Les marges de manœuvre dégagées par le fonctionnement de la collectivité sont toujours très limitées, dans la mesure où les postes budgétaires, notamment les achats de fournitures et de prestations de services, subissent une évolution résultant soit de la conjoncture économique, et en particulier la hausse des prix répercutée par les fournisseurs et prestataires de services, soit de décisions qui n'appartiennent pas aux collectivités mais qui leur sont imposées (rémunération des personnels) ou résultent de choix antérieurs entraînant des dépenses incompressibles (remboursement des emprunts).

Ainsi :

- Une enveloppe d'environ 90 000 € sera dédiée à l'entretien de notre matériel roulant, la signalisation routière et aux équipements de voirie.
- Une somme d'environ 74 000 € sera consacrée à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.
- L'enveloppe consacrée au patrimoine communal s'élèvera à environ 153 000 € afin d'assurer l'entretien de nos bâtiments et d'en garantir la sécurité.
- Un budget d'environ 53 000 € sera consacré à la communication et à la démocratie participative.



- Un montant d'environ 172 000 € sera dédié au cadre de vie et à l'environnement dont 117 000 € à l'entretien des espaces verts de la Commune et 52 000 € au cadre de vie (cimetière, fleurissement et propreté du territoire communal)
- Une enveloppe d'environ 137 000 € sera réservée à la vie culturelle comprenant notamment les archives, la bibliothèque municipale, l'Espace culturel Louise Labé et le cinéma y compris la surveillance et le nettoyage du bâtiment Louise Labé.
- Un montant d'environ 100 000 € sera dédié à l'informatique.
- Une enveloppe d'environ 1 884 000 € sera dédiée aux finances comprenant notamment le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour environ 393 000€, 261 000 € de Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale [FPIC], 94 000 € de contribution au SDMIS du Rhône. Le remboursement des intérêts de la dette s'élèvera à 11 000 €. Eau 26 000 €, énergie électricité 165 000 €, gaz 70 000 €, combustible 10 000 €, assurances 19 000 €, frais affranchissement 18 000 €, frais de télécommunication 25 000 €, taxes foncières 23 000 €, dotations aux amortissements 675 000 € et divers.
- Une enveloppe globale d'environ 3 279 000 € sera consacrée aux dépenses des ressources humaines et d'indemnités des élus.
- Le budget dédié aux animations sera d'environ 44 000 € afin d'offrir des manifestations de qualité à la population symphorinoise, dont la Foire, la Fête de la Musique et les fêtes de fin d'année. De plus, une somme de 109 000 € sera consacrée à la piscine municipale pour la surveillance et le fonctionnement des installations.
- La subvention à destination du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Symphorien-d'Ozon s'élèvera à 43 000 €.
- Une enveloppe d'environ 286 000 € sera dédiée à notre politique en faveur de la vie scolaire. Cette somme financera le Conseil Municipal des Enfants (CME), l'enseignement, les voyages scolaires, le spectacle de fin d'année, les classes découvertes, la garderie périscolaire, le restaurant scolaire, la participation au fonctionnement de l'école privée.
- Une enveloppe d'environ 54 000 € sera dédiée à notre politique en faveur du Centre de loisirs,
- Une enveloppe d'environ 21 000 € sera dédiée à notre politique en faveur du Multi accueil et une autre de 2 400 € pour le Relais d'assistantes maternelles.

### **4.3 La section d'investissement**

#### **4.3.1. Dette**

La Commune a contracté l'emprunt de 1 100 000 € en 2018. Ainsi, l'encours de la dette représente en 2018 le ratio de 191,84€ /habitant, en 2017, 4,73 €/habitant, en 2016, 14,24€ / habitant, en 2015, 30,18 € / habitant, puis en 2014, 45,85€ / habitant. Un emprunt de 2 119 000 € était prévu au BP 2018, il n'a pas été réalisé. Il fait partie des restes à réaliser de 2018 sur 2019 et sera mobilisé en 2019.



#### **4.3.2. Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement du budget s'élèvent à 6 792 000 € (y compris les restes à réaliser 2018, d'un montant de 2 186 000 €) et sont composées principalement :

- ✂ Subventions attendues au BP 2019 concernant des reports de 2018 : 67 000 €
- ✂ Emprunt 2 119 000 €.

Au titre de l'année 2019 les principales recettes d'investissement seront constituées :

- ✂ du prélèvement de la section de fonctionnement pour un montant d'environ 393 000 €.
- ✂ des dotations aux amortissements pour 675 000 €.
- ✂ de l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement s'élevant à environ 425 000€.
- ✂ de l'excédent d'investissement pour environ 1 854 000 €.
- ✂ de la taxe d'aménagement pour 80 000 €.
- ✂ du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), conséquence des investissements 2017, qui s'élèvera à un montant de 430 000 € en investissement et de 8 000 € en fonctionnement.
- ✂ Vente des terrains pour l'opération Centre bourg : 650 000 €

#### **4.3.3. Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement seront consacrées à la mise en œuvre des projets de l'équipe Municipale dans le contexte budgétaire contraint préalablement exposé.

Les dépenses d'investissement du budget s'élèvent à 6 792 000 € (y compris les restes à réaliser 2018 d'un montant de 3 983 000 € et les dépenses nouvelles 2018 d'un montant de 2 809 000 €) sont composées principalement :

- Voiries et réseaux divers : environ 68 000 €
  
- Le cadre de vie et environnement environ 53 000 €
  
- La vie rurale : environ 37 000 €
  - Les principaux projets retenus pour 2019 sont :
    - Réfection des chemins ruraux.
    - Acquisition d'une désherbeuse.
    - Achat de containers de stockage.
    - Pelouse synthétique au restaurant des 2 écoles.
  
- Le cimetière : 45 000 €
  - Les principaux projets retenus pour 2019 sont :
    - Réfection d'allées en enrobé.



☑ L'aménagement du territoire et l'urbanisme : environ 909 000 €

Les principaux projets en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme retenus pour 2019 sont :

- Les subventions pour création des logements sociaux (110 000 €)
- Fonds de concours pour l'aménagement de la voirie de la Barbandière (650 000 €).
- L'opération façade (15 000 €).
- Divers travaux de réseaux (97 000 €).

☑ Le patrimoine : environ 1 449 000 €

Les principaux projets en matière de patrimoine retenus pour 2019 :

- La mise en conformité des bâtiments (20 000 €).
- Domaine Dupoizat : études et travaux (1 030 000 €).
- Réhabilitation de salles à Henri Cochet (30 000 €).
- Velux de la toiture du groupe scolaire des Marais (11 000 €).
- Réfection d'une partie de la façade de l'immeuble de la Poste (11 000 €).
- Réfection de la toiture du gymnase municipal (260 000 €).

☑ La vie culturelle : environ 9 000 €

Les principaux projets en matière de vie culturelle retenus pour 2019 sont :

- Mobiliers pour la bibliothèque.
- Matériel scénique pour Louise Labé.

☑ Archives : environ 9 000 €

- Restauration autel de l'église.
- Fiches patrimoniales intérieur de l'église.

☑ Les Finances: environ 165 000 €

- Une enveloppe consacrée aux dépenses imprévues.
- Le remboursement du capital de la dette pour 70 000 €.
- Opérations d'ordres budgétaires

☑ Pour l'informatique environ 23 000 € :

- Acquisition de Tableaux Numériques Interactifs, d'ordinateurs portables pour les écoles.
- Développement de l'intranet.

☑ La vie associative - sports - animations : environ 21 000 €

Les principaux projets en matière de vie associative - sports et animations retenus pour 2019 sont :

- L'acquisition d'une benne.
- Piscine municipale : mobiliers.
- Estrade pour la Maison Bonny.



La vie scolaire : environ 12 000 €

Les principaux projets en matière de vie scolaire retenus pour 2019 sont :

- L'achat de mobiliers et matériels pour les écoles.

Les dépenses informatiques des écoles sont intégrées dans le budget informatique.

## **5 Projet de budget annexe de la Commune - Assainissement collectif : les perspectives d'orientations pour 2019**

### **5.1 La section de fonctionnement**

#### **5.1.1. Les recettes**

Les recettes de fonctionnement du budget Assainissement s'élèvent à 734 000 € et sont composées principalement :

- de l'excédent de fonctionnement pour environ 447 000 €;
- des redevances assainissement, soit 267 000 € (redevances assainissement Commune et celles collectées pour le compte du SMAAVO et de la COURLY) ;
- des participations pour raccordement à l'égout et des participations assainissement collectif pour 15 000 €.

#### **5.1.2. Les dépenses**

Les dépenses de fonctionnement du budget Assainissement s'élèvent à 734 000 €.

- Les dépenses à caractère général représentent 177 000 € dont 121 000 € pour le reversement au SMAAVO et à la COURLY des taxes d'assainissement collectées pour leur compte (cette dépense s'équilibre en partie par une recette en fonctionnement).
- Le virement à la section d'investissement représente environ 503 000 €.
- Les dotations aux amortissements, qui constituent également des recettes d'investissement, s'élèveront à environ 30 000 €.
- 5 000€ de dépenses imprévues seront inscrites en dépenses de fonctionnement.
- Environ 18 000 € seront consacrés à diverses dépenses de fonctionnement (charges diverses de gestion courante essentiellement et titres annulés sur exercice antérieur).

## **5.2 La section d'investissement**

### **5.2.1. Les recettes**

Les recettes d'investissement du budget Assainissement s'élèvent à 841 000 € (y compris les restes à réaliser 2018 32 000 €) majoritairement issues du virement à la section d'investissement de 2019 soit environ 503 000 €, de l'excédent d'investissement d'un montant d'environ 275 000 €, des dotations aux amortissements pour environ 30 000 €.

### **5.2.2. Les dépenses**

Les dépenses d'investissement du budget Assainissement 2019 s'élèvent à 841 000 € y compris les restes à réaliser 2018(286 000 €).

Les dépenses d'investissement seront consacrées notamment :

- à la conduite d'une étude pour la réalisation d'un schéma directeur assainissement 135 000 € (dont 35 000 € de RAR 2018).
- à la réalisation de réseau assainissement préconisés après études pour près de 50 000 €.
- à la réalisation de travaux divers pour environ 390 000 €
- aux dépenses imprévues pour 10 000 €.
- aux amortissements de subvention pour environ 4 100 €.

La commune n'a aucun emprunt sur le budget assainissement.

Le Maire,  
Pierre BALLELIO

